



## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

## RECAPITULATIF FMI ET PEREQUATION

### RAPPEL FMI

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du Samedi 30 Juin 2018 à BONNIEUX, la FMI est également appliquée sur les compétitions de JEUNES en D2 (U15-U17 et U19) et FEMININES SENIORS, à compter de cette saison.

#### Récapitulatif FMI

Toutes les catégories suivantes sont en FMI à compter de cette saison :

- SENIORS MASCULINS** (Coupe et Championnat),
- SENIORS FEMININES** (Coupe et Championnat),
- JEUNES D1 et D2** (Coupe Grand Vaucluse et Championnat), dans le cas d'un match de Coupe opposant une équipe Jeune en D3, il sera fait application d'une feuille de match papier car les Jeunes D3 ne sont pas encore en FMI.

### RAPPEL CAISSE DE PEREQUATION

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du Samedi 30 Juin 2018 à BONNIEUX, la caisse de PEREQUATION est étendue à la division SENIORS D4 ainsi qu'à toutes les COUPES SENIORS MASCULINES (Grand Vaucluse, Esperance, Roumagoux et Ulysse Fabre).

De ce fait, **les clubs n'indemniseront plus les Arbitres pour les compétitions suivantes**, ils seront indemnisés directement et mensuellement par le District Grand Vaucluse :

- D1 à D4,**
- COUPES SENIORS MASCULINES,**
- TOUS LES JEUNES D1 (U15, U17 et U19).**



## BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 07

DU 21 SEPTEMBRE 2018

## COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### Réunion du Bureau Exécutif

**Réunion du : Lundi 17 Septembre 2018**

**Présents :** MM. MARTINET (Président), HERBERT (Président d'Honneur), GUIZZARDI PASCAL, AUBERT, BEGNIS.

**Excusé(s) :** M. MENJAUD.

**Assiste à la séance :** M. SALIH (Directeur Administratif).

#### -CLUBS ABSENTS

La traditionnelle réunion des Présidents de Clubs a eu lieu le Jeudi 13 Septembre au Domaine Sportif de la Souvine.

Malgré les différentes convocations et invitations, des clubs ne se sont pas présentés et pas excusés à cette réunion où d'importantes informations ont pu être diffusées par le Comité de Direction.

De ce fait, il a été décidé d'amender les clubs absents et non excusés sur le même principe que les Assemblées Générales afin de différencier le niveau des clubs.

#### Clubs évoluant en Championnat Fédéral ou Ligue = 60€club

CARPENTRAS FC – LE PONTET GRAND AVIGNON 84 – ST REMY AS.

#### Clubs évoluant en Championnat de District Seniors = 45€club

AUREILLE FC – AVIGNON OUEST – AVIGNON FRANCO TURQUE – ISLE BC – CABANNES FC – CADENET LUBERON FOOTBALL - CHEVAL BLANC FC – LES ANGLÉS EMAF – EYGALIERES US – GADAGNE SC – GOULT ROUSSILLON – LACOSTE NUS – MALAUCENE RG – MAUSSANE ESVB – MIRABEL ES – MONDRAGON SC – MORNAS SO – OPPEDE MAUBEC – ORANGE GRES – PIOLENC AS – PLAN D'ORGON – RICHERENCHES AS – ROGNONAS SC – ST ETIENNE DU GRES – ST ROMAIN O. – ST SATURNIN LES AVIGNON US – TARASCON SC.

#### Clubs ayant uniquement des équipes de jeunes ou Féminines = 20€club

CAVAILLON PHENIX – AVIGNON CFC – COMTAT VENAISSIN – CUCURON CO – ENTRAIGUES FC – MONDRAGON/MORNAS GROUPEMENT – PAYS D'APT FOOTBALL – VAISON FOOT FEMININ.

#### -REUNION PRESIDENTS

La Réunion des nouveaux Présidents de club aura lieu le Mardi **25/09/2018** à **18h30** au District Grand Vaucluse.

#### -MANIFESTATIONS

JOURNEE D'ACCUEIL U8/U9	22-sept.	ORANGE-GADAGNE-ROBION
JOURNEE D'ACCUEIL U6/U7	29-sept.	MONDRAGON-SARRIANS-CAVAILLON
JOURNEE D'ACCUEIL FEMININES	6-oct.	SORGUES
REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC		A définir
REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON		A définir
AG HIVER DISTRICT LES ANGLÉS	24-nov.	
REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC		A définir
REMISE LABEL FEMININ ARGENT A		A définir

<b>SORGUES</b>		
<b>REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD</b>		A définir
<b>AG HIVER FFF</b>	8-déc.	
<b>JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES</b>	6-avr.	<b>LIEU A DETERMINER</b>
<b>AG ÉTÉ DISTRICT</b>	29-juin	<b>COURTHEZON</b>

## LECTURE DU COURRIER

### FFF

- Nous transmettant un courrier relatif au partenariat avec NIKE et la dotation future de ballons aux clubs amateurs.

- Nous transmettant un courrier relatif aux missions des Commissions Départementales et Régionales de Pilotage de l'Arbitrage.

Lu, pris note.

### LIGUE MEDITERRANEE

Nous transmettant un courrier relatif au 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe GAMBARDELLA.

Transmis aux clubs.

### VENTOUX SUD FC MAZAN/BEDOIN

Nous transmettant le compte rendu de leur Assemblée Générale.

Lu, pris note.

## INFORMATIONS DIVERSES

### CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2018/2019

AUTRE PROVENCE RC – D1  
 BARBENTANE O. – R2  
 CAMARET AS – U15 D1 (Excellence)  
 CAUMONT FC – D3  
 CAVAILLON ARC – D1  
 LES ANGLÉS EMAF – D2  
 LE THOR US

LES VIGNERES FC – D3  
 MONTEUX O. – D2  
 MONTFAVET SC – D1  
 MORIERES ACS – D3  
 ORANGE GRES US – D2  
 PIOLENC AS – SENIORS FEM.  
 PROVENCE RC – D3

ROGNONAS SC – D3  
 ST ETIENNE DU GRES US  
 SORGUES ESP. – D1  
 ENT. DU SUD LUBERON – D3  
 VEDENE AC – D1  
 VELLERON SO – D2

### LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

AVIGNON CFC – U15 D1 (Excellence) (2)  
 VALREAS US – D2 et D4

### CREATION EQUIPE FEMININE

Conformément à l'Article 67 de la Ligue Méditerranée, les équipes suivantes doivent être réengagées cette saison 2018-2019 afin de bénéficier du Muté Supplémentaire :

#### Année 3

AVIGNON AC – D1 U17  
 CADEROUSSE US  
 COURTHEZON SC

MONTEUX FCF - D1 à 11 (Féminine)  
 SORGUES ESP – D1  
 TRAVAILLAN FC – D3

VAISON FF

#### Année 2

COMTAT VENAISSIN JS  
 LES ANGLÉS EMAF  
 MOURIES ENT – D2

NOVES O. – D1  
 PERTUIS US – D2  
 ST ANDIOL O. – D3

ST JEAN GRES/FONT - D2 U15  
 TOUR D'AIGUES US  
 VEDENE AC – U15 R1

#### Année 1

CADENET FOOT LUB  
 DENTELLES FC  
 GORDES ESP – D4

LAPALUD US  
 MAILLANE SDE - R2  
 NYONS FC

ST REMY AS  
 VELLERON SO - D2  
 VENTOUX SUD FC – D2

## DISCIPLINE ET REGLEMENTS

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL du DISTRICT.  
 Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## Réunion du Mercredi 19 Septembre 2018

**Présents** : M. GOMEZ (Président). Mmes GUEGAN GONDRAN. MM. SOLER, ILAFKIHEN, ROCHER.

**Excusé** : M. CRESPIN.

### NOUVEAU(X) DOSSIER(S)

DOSSIER N° 11 : DENTELLES FC / VISAN JS - Coupe Espérance du 16/09/18.  
DOSSIER N° 12 : ST DIDIER US / SARRIANS COM - Coupe Espérance du 16/09/18.  
DOSSIER N° 13 : AUTRE PROVENCE US / LA TOUR D'AIGUES US - Coupe Espérance du 16/09/18.  
DOSSIER N° 16 : LAPALUD US / ORANGE GRES - Coupe Esperance du 16/09/18.  
DOSSIER N° 17 : ORANGE GRES US / PERTUIS USR - Coupe Grand Vaucluse du 16/09/18.  
DOSSIER N° 18 : CHATEAURENARD FA / TARASCON FC - U15 D2 du 16/09/18.  
DOSSIER N° 19 : ORANGE FC / GOULT ROUSSILLON AV. - D5 du 09/09/18.  
DOSSIER N° 20 : CADEROUSSE US / VAISON O. - D4 du 09/09/18.

### DOSSIER(S) EN ATTENTE

DOSSIER N° 14 : PAYS D'APT FOOT. / CAVAILLON ARC - U15 D2 du 16/09/18.  
DOSSIER N° 15 : ST REMY AS / LE PONTET GD AV. 84 - Coupe Grand Vaucluse du 16/09/18.

---

### RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

---

### IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

**RAPPEL : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.**

---

DOSSIER N° 11 : DENTELLES FC / VISAN JS - Coupe Espérance du 16/09/18.

Vu le courrier électronique de M. Philippe LECAUCHOIS du club de VISAN JS, en date du 15/09/2018 qui précise :  
« L'équipe de VISAN JS ne sera pas présente à la rencontre du 16/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à VISAN JS (voir Article 159, Alinéa 4 des R.G. F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 12 : ST DIDIER US / SARRIANS COM - Coupe Espérance du 16/09/18.

Vu le courrier électronique de M. Jean-Claude VOULET du club de SARRIANS COM, en date du 14/09/2018 qui précise :  
« L'équipe de SARRIANS COM ne sera pas présente à la rencontre du 16/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à SARRIANS COM (voir Article 159, Alinéa 4 des R.G. F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 13 : AUTRE PROVENCE US / LA TOUR D'AIGUES US - Coupe Espérance du 16/09/18.

Vu le courrier électronique du club de LA TOUR D'AIGUES en date du 17/09/2018, qui précise :  
« L'équipe de LA TOUR D'AIGUES n'était pas présente à la rencontre du 16/09/2018 et ce, par manque d'effectif ».

**Par ces motifs,**  
**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à LA TOUR D'AIGUES (voir Article 159, Alinéa 4 des R.G. F.F.F.).**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 16 : LAPALUD US / ORANGE GRES - Coupe Esperance du 16/09/18.**

Vu la réclamation d'après match envoyée par ORANGE GRES US, irrecevable car ne correspond pas aux Règlements de la coupe Espérance.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation, entraîne leur irrecevabilité (voir Article 186, Alinéa 2 des R.G. F.F.F.).

**Par ces motifs,**  
**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain : LAPALUD US / ORANGE GRES US =6 à 2.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 17 : ORANGE GRES US / PERTUIS USR - Coupe Grand Vaucluse du 16/09/18.**

**Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

La Commission jugeant sur pièce en première instance,  
Après étude des pièces versées au dossier,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :  
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort du rapport des Officiels que l'application « FMI » a été victime de nombreux dysfonctionnements, indépendant de la volonté des deux clubs.

Que la faute ne saurait donc leur être imputée.

**Par ces motifs,**  
**La C.S.R. jugeant en premier ressort, décide de classer le dossier sans suite et confirme le score acquis sur le terrain : ORANGE GRES / PERTUIS USR = 1 à 6.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 18 : CHATEAURENARD FA / TARASCON FC - U15 D2 du 16/09/18.**

**Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

La Commission,  
Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :  
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de TARASCON FC a commis une erreur concernant l'utilisation de la FMI.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club de TARASCON FC est incontestablement engagée dans la mesure où il lui appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux Dirigeants du club que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de Septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

**Par ces motifs,**  
**La Commission décide de sanctionner le club de TARASCON FC, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.) :**

**1/ Pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI, à une amende de 50 euros.**

**2/ Pour non envoi de rapport, à une amende de 25 euros.**

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 19 : ORANGE FC / GOULT ROUSSILLON AV. - D5 du 09/09/18.**

**Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

La Commission,  
Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :  
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club d'ORANGE FC a commis une erreur concernant l'utilisation de la FMI.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club d'ORANGE FC est incontestablement engagée dans la mesure où il lui appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux Dirigeants du club que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de Septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

**Par ces motifs,**

**La Commission décide de sanctionner le club d'ORANGE FC, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 50 euros pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI.**

\*\*\*\*\*

DOSSIER N° 20 : **CADEROUSSE US / VAISON O. - D4 du 09/09/18.**

**Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

La Commission,  
Après étude des pièces versées au dossier et jugeant en première instance,

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :  
« *Le recours à la FMI est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de CADEROUSSE US a commis une erreur concernant l'utilisation de la FMI.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité du club de CADEROUSSE US est incontestablement engagée dans la mesure où il lui appartenait de prendre des dispositions pour garantir l'établissement régulier de la feuille de match informatisée.

La Commission rappelle aux Dirigeants du club que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de Septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

**Par ces motifs,**

**La Commission décide de sanctionner le club de CADEROUSSE US, en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), à une amende de 50 euros pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI.**

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

## ARBITRAGE

### COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### **Réunion du Mardi 18 Septembre 2018**

**Délégués du Comité de Direction :** Melle LAURENÇOT. M. BEGNIS.

**Présents :** MM. LANET (Président), GUELHES, THUY, MUNZINGER, THON, MAIZEROI, PEGOUD, SPADAFORA.

**Excusés :** MM. AJJANI R, BOUAISS, AJJANI H.

**Assiste à la séance :** Mme ANDREO.

### NOTE AUX ARBITRES

Les licences suivantes sont arrivées ; venir les retirer au District :

**M. ABDANE Ossama** - MAILLANE SDE,

**M. AMRHEIN Alexandre** - MAILLANE SDE,

**M. BOGAERT Matthieu** - LA TOUR D'AIGUES US,

**M. CAMPAGNA François** - GORDES ESP,

**M. CARNET Kevin** - CADEROUSSES US,

**Mme CHAZAL Stéphanie** - MONTEUX FCF,

**M. MERZOUG Bilel** - VELLERON SO,

**M. RHAZALI Aimad** - PERNES ESP,

**M. ROSSO Lloyd** - PERNES ESP,

**M. YAMLOUNI Noaman** - JONQUIERES SC.

# CORRESPONDANCES

## DIVERS

**LIGUE MEDITERRANEE** : Lu, pris note.

## CLUBS

**ISLE BC** : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

**MAILLANE SDE** : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

**MIRABEL US** : Lu, pris note.

**AVIGNON CFC** : Reçu vos félicitations ; transmis à l'Arbitre.

**LACOSTE US** : Reçu vos félicitations ; transmis à l'Arbitre.

## ARBITRES

**M. KORIKO F.** : Noté le motif de votre absence au stage obligatoire du 15/09/18.

**M. CAMPAGNA F.** : Reçu votre attestation en date du 13/09/18.

**M. KEBBOUR Z.** : Lu, pris note.

**M. FATNASSI B.** : Courrier transmis à la Commission Statut de l'Arbitrage ».

**M. BONNEL T.** : Lu, pris note.

**M. AZARD L.** : Reçu votre demande de formation Ligue.

**M. MERZOUG A.** : Reçu votre nouveau RIB.

**M. NICAUD M.** : Reçu votre attestation employeur.

**M. MASSASSI A.** : Reçu le certificat de décès ; remerciements.

**M. DARRAZI N.** : Reçu votre certificat médical.

**M. ROSSO L.** : Lu, pris note.

**M. EL KHATIRI S.** : Reçu votre nouveau RIB.

**M. CHACHA A.** : Reçu votre nouveau RIB.

**M. SAHKI R.** : Noté motif de votre absence au stage obligatoire du 15/09/18.

**M. TALERIEN J.P.** : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

**M. EL HASSOUNI A.** : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

**M. VAROQUEAUX G.** : Lu, pris note.

**M. DESOLA C.** : Lu, pris note.

**M. LEQUIEN M.** : Lu, pris note.

**M. FAREL D.** : Lu, pris note.

**M. AUBERT T.** : Reçu vos remerciements.

**M. BONNEL T.** : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

**M. MARTINEZ D.** : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

**M. EL KALAI N.** : Reçu votre fiche de renseignements + copie carte grise.

**M. BEKKAOUI O.** : Reçu votre nouveau RIB.

**M. EL KADI N.** : Reçu votre nouveau RIB.

**M. ABARKANE A.** : Reçu votre nouveau RIB.

**M. ALLIO B.** : Noté votre arrêt de l'arbitrage fin de saison 2018 / 2019.

## INDISPONIBILITES

**M. CAMPAGNA F.** : 10 jours à partir du 13/09/18 (Arrêt de travail joint).

**M. ZEGHLI M.** : Le 22/09/18.

**M. POIRSON F.** : Jusqu'au 30/09/19.

**M. SILMAR S.** : 5 semaines à partir du 14/09/18 (Certificat médical joint).

**M. SAEZ F.** : 1 mois à partir du 17/09/18 (Certificat médical joint).

**M. AJJANI H.** : Du 05 au 28/10/18 les Samedis.

**M. GHZAL C.** : Du 24/09/18 au 01/10/18. Du 29/10/18 au 05/11/18.

**M. CARTIER A.** : Du 16/09/18.

**M. JAMALI Y.** : Du 21 au 24/09/18.

**M. LAURENT A.** : Le 23/09/18.

**M. DESOLA C.** : Du 29 au 30/09/18.

**M. KARA ALI A.** : Le 23/09/18 jusqu'à 13h00.

**M. CAMPAGNA F.** : Le 23/09/18.

**M. BENAÏSSA A.** : Le 22/09/18 jusqu'à 19h00.

M. KADDOURI M. : Du 22 au 23/09/18.

M. FATNASSI B. : Le 07/10/18.

M. AZAR L. : Du 22 au 23/09/18.

M. COLOMBO S. : Le 23/09/18.

M. AJJANI R. : Du 19/09/18 au 31/01/19.

M. LABIDI R. : Du 22 au 24/09/18.

M. ERRAKHAOUI J. : Du 17/09/18 au 31/07/18 les Samedis jusqu'à 12h00.

M. BEJAOUI N. : Du 05/10/18 au 28/10/18 les Samedis.

### NUMEROS IMPORTANTS

M. MUNZINGER - Contrairement Séniors : 06.73.86.35.55.

M. BOUAISS - Contrairement Jeunes : 06.16.40.26.91.

## ACTIVITÉS SPORTIVES

### COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### *Réunion du Lundi 17 Septembre 2018*

**Présents** : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. MM. YUSTE, CHAUMARD.

### SECTEUR CHAMPIONNAT

#### **D1**

Suite à une erreur dans les desideratas de SC COURTHEZON, le match n° 50039.1 : **COURTHEZON SC 2 / PERNES ESP 2** du 11 Novembre 2018 pourra être avancé au 14/10/2018 avec l'accord du club adverse. **Inversion impossible.**

Le match n° 50010.1 : **SC COURTHEZON / AUTRE PROVENCE** du 23/09 se jouera à **15h00** (Accord des clubs).

#### **D3**

**Poule C** : PAYS D'APT déclare Forfait Général. Cette équipe ne sera pas remplacée.

#### **D5**

Le **SC TARASCON** joue tous les clubs sur le stade **ST GEORGES**.

### SECTEUR COUPE

#### **Coupe Roumagoux**

**ST JEAN DU GRES** est récupéré en **Coupe Roumagoux** suite à un engagement tardif.

#### **TIRAGE COUPE**

En présence de la Commission des Compétitions Seniors.

**Clubs présents** : MONTFAVET SC, PLAN D'ORGON, DENTELLES FC.

Sur le terrain du premier nommé.

### **3<sup>ème</sup> TOUR COUPE GRAND VAUCLUSE**

*Parrainage « SPORT 2000 »*

**Matches à jouer le 30/09/2018 à 15h00.**



**1<sup>er</sup> TOUR COUPE ROUMAGOUX**  
*Parrainage « CREDIT AGRICOLE »*

**Matches à jouer le 30/09/2018 à 15h00.**

**1/16 DE FINALE COUPE ESPERANCE**  
*Parrainage « Conseil Départemental »*

**Matches à jouer le 30/09/2018 à 15h00 (Lever à 12h30).**

**Rappel** : Il n'y a pas de prolongations pour cette coupe.

Tirages disponibles sur le site internet du District.

**PROCHAIN TIRAGE DES COUPES**  
**LUNDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE**  
*A jouer le 14/10/2018 sauf ULYSSE FABRE.*

## **COMMISSION DES JEUNES A 11**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### ***Réunion du Mardi 18 Septembre 2018***

**Présents** : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), POLI, DANY. Mmes NICOLAS, MAULET.

**Excusés** : MM. CRUZEL, ABEILLE.

### **AVIS TRES IMPORTANT**

**Afin d'assurer la régularité des compétitions, les rencontres des 3 premières journées des différents championnats ne pourront être reportées.**

**Il sera toutefois possible de déplacer les rencontres du Samedi au Dimanche et vice versa.**

## **ENTENTE**

### **U19**

**JONQUIERES SC** : JONQUIERES SC - VIOLES AS.

**MAILLANE SDE** : MAILLANE SDE - ST ETIENNE DU GRES (les matchs auront lieu à ST ETIENNE DU GRES).

### **U17**

**JONQUIERES SC** : JONQUIERES SC - VIOLES As.

**NYONS FC** : VISAN JS - NYONS FC.

**CARPENTRAS FC** : CARPENTRAS FC - ENTRAIGUES US.

### **U15**

**JONQUIERES SC** : JONQUIERES SC - VIOLES AS.

**NYONS FC** : VISAN JS - NYONS FC.

## **CHAMPIONNATS**

### **DATES PREVUES POUR LA REPRISE DES COMPETITIONS**

**U19 D2 (Pré-excellence)** : Samedi 22/09/2018.

**U17 D3 (Honneur)** : Dimanche 30/09/2018.

**U15 D3 (Honneur)** : Dimanche 30/09/2018.

### **HORAIRES DES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT**

#### **U19** :

Le Samedi :

- 15h30 en Période d'HIVER.

- 16h00 en Période d'ETE.

Les clubs désirant faire jouer leur équipe à 16h00 à domicile toute la saison (éclairage homologué indispensable) doivent en faire la demande par mail au secrétariat du District, avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2018.

#### U15 et U17 :

Le Dimanche :

- 9h00 et 10h45 si 2 rencontres programmées,
- 10h30 si une seule rencontre.

Les clubs désirant faire jouer leur équipe à 10H00 à domicile toute la saison doivent en faire la demande par mail au secrétariat du District, au plus vite.

## **U19**

#### U19 D2 (Pré-Excellence)

== Poule A

AVIGNON US prend la place du non affecté.

== Poule B

MOURIES ENT prend la place d'AVIGNON US.

## **U17**

#### U17 D1 (Excellence)

PAYS D'APT FOOTBALL se retire et est remplacé par SUD LUBERON ENTENTE.

#### U17 D2 (Pré-Excellence)

== Poule B

Le match n° 51511.1 : ISLE BC / PERTUIS USR du 23/09/2018 est avancé au 22/09/2018 à 16h00 au stade des Capucins.

LE PONTET GD AV.US 3 prend la place de SUD LUBERON ENTENTE.

Le match n° 51510.1 : LE PONTET GD AV.US 3 / GORDES ESP. du 16/09/2018 est reporté au 04/11/2018.

#### U17 D3 (Honneur)

Reçu demande d'engagement de ISLE BC 2 et LES VIGNERES FC ; placés en liste d'attente.

## **U15**

#### U15 D2 (Pré-Excellence)

== Poule B

MORIERES AS se retire et est remplacé par ORANGE GRES.

Le match n° 51650.1 : ST REMY AS / ISLE BC du 30/09/2018 est avancé au 29/09/2018 à 16h00.

#### U15 D3 (Honneur)

Demande d'engagement de PERNES ESP. qui intégrera donc une Poule.

## **COUPES**

Les engagements s'effectueront de manière automatique pour toutes les équipes de Jeunes dans la ou les Coupes les concernant.

Le retrait éventuel d'une Coupe par un club peut s'effectuer par e-mail au secrétariat du District, jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre 2018.

## **CALENDRIER PREVISIONNEL**

#### U19 :

1<sup>er</sup> Tour le Samedi 13 Octobre 2018 (tirage le Mardi 02/10/2018), puis le 03 Novembre, le 15 Décembre, le 09 Février (à confirmer), le 14 Avril, le 1<sup>er</sup> Mai et le 11 Mai.

#### U15 et U17 :

1<sup>er</sup> Tour le Dimanche 21 Octobre 2018 (tirage le Mardi 09/10/2018), puis le 16 Décembre, le 03 Février, le 14 Avril, le 1<sup>er</sup> Mai et le 12 Mai.

# **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## ***Réunion du Mardi 18 Septembre 2018***

**Présents :** MMES CHEVALLIER (Présidence), COLOMBI. MM. PEGAS, GARCIA, BRIEU, MASSANO, BES.

**Excusés:** MMES CHAMBON (CTD DAP) PELLEGRIN. MM. MALLAMACI.

**Assiste à la séance :** M. GUIZZARDI (Vice-Président District).

## **INFORMATION CHAMPIONNATS**

### **Championnat U15F – D1 : 21 équipes**

#### **Deux phases :**

**1<sup>ère</sup> Phase :** Brassages – 4 Poules de 6 - Matches Aller uniquement.

A l'issue des brassages

**2<sup>ème</sup> Phase :** Championnats à déterminer suivant le nombre d'équipes inscrites.

### **Championnat U18F – D1 : 15 équipes**

#### **Deux phases :**

**1<sup>ère</sup> Phase :** Brassages – 3 Poules de 6 – Matches Aller uniquement

A l'issue des brassages, formation de 2 Poules de niveau en sélectionnant les 2 premiers de chaque Poule et les 2 meilleurs troisièmes.

**2<sup>ème</sup> Phase :** Championnat Aller-Retour :

- Poule Promotion : Match Aller-Retour,
- Poule Espoir : Match Aller-Retour.

La constitution des Poules de la deuxième phase peut évoluer en fonction d'éventuels forfaits généraux.

### **Championnat Adulte à 8 – D2 : 18 équipes**

Formation de 2 Poules géographiques : Matches Aller-Retour.

### **Championnat Adultes à 11 – D1 : 15 équipes**

#### **Deux phases :**

**1<sup>ère</sup> Phase :** Brassages – 3 Poules de 6 – Matches Aller uniquement.

A l'issue des brassages, formation de 2 Poules de niveau en sélectionnant les 2 premiers de chaque Poule et les 2 meilleurs troisièmes.

**2<sup>ème</sup> Phase :** Championnats Aller-Retour

- Poule Promotion : Match Aller-Retour,
- Poule Espoir : Match Aller-Retour.

La constitution des poules de la deuxième phase peut évoluer en fonction d'éventuels forfaits généraux.

**Seul le premier de la Poule Promotion pourra participer aux Plateaux d'Accession Ligue.**

**Les championnats débiteront le 29/09 pour les U18F, D1 et les U15F, D1 et le 30/09 pour les seniors à 8, D2 et à 11, D1.  
Aucune dérogation ne sera acceptée pour les trois premières journées.**

Vous trouverez les calendriers des championnats sur le site du District.

## **SECTEUR COUPES**

### **COUPE CHABAS :**

1<sup>er</sup> Tour : 11/11/18

¼ Finale : 27/01/19

½ Finale : 17/03/19

### **COUPE AMITIE :**

1<sup>er</sup> Tour : 02/12/18

Tour de cadrage : 06/01/19

¼ Finale : 27/01/19

½ Finale : 17/03/19

### **COUPE GRIOLET :**

1<sup>er</sup> Tour : 01/12/18

¼ Finale : 26/01/19

½ Finale : 16/03/19

### **COUPE GRAND VAUCLUSE :**

1<sup>er</sup> Tour : 01/12/18

Tour de cadrage : 05/01/19

¼ Finale : 26/01/19

½ Finale : 16/03/19

**Les Finales auront lieu le 08/05/19.**

**Pensez à proposer votre candidature.**

## RAPPEL

### REUNION D'INFORMATION

**Vendredi 21 Septembre 2018 à 18h30,  
Domaine Sportif de La Souvine – MONTFAVET.**

**La présence du Président,  
de l'Educateur et/ou du Dirigeant est vivement souhaitée.**

### CORRESPONDANCES

**Merci de faire parvenir par mail, au District, les coordonnées téléphoniques des Educateurs de vos différentes équipes.**

VEDENE AC : Pris note de votre courrier.

ST JEAN GRES/FONT : Pris note de votre courrier.

LIGUE MÉDITERRANÉE : Pris note de votre courrier.

ISLE BC : Pris note des coordonnées de votre éducateur.

COURTHEZON SC : Pris note de votre courrier.

PERTUIS USR : Pris note de vos courriers.

DENTELLES FC : Pris note de votre courrier.

LES ANGLÉS EMAF : Pris note de votre courrier.

SORGUES ESP. : Pris note de votre courrier.

CADENET LUBERON FOOT. : Pris note de votre courrier.

CALAVON FC : Reçu votre désengagement du championnat Seniors à 8, D2.

## COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Vendredi 14 Septembre 2018*

**Présents** : MM. BATTISTA (Président), LAURENT, MAUREAU, THIABAUD, VOULET, ZANDOMENEGHI.

**Assistent** : Mme CHAMBON (CTD DAP). MM. GRAUGNARD (CTD), NOUGUIER.

**Excusés** : MM. GUIZZARDI (Délégué du Comité Direction), PLUQUET.

## **RENTREE DU FOOT U8/U9 le 22 SEPTEMBRE 2018**

### RDV 10h précise – Fin aux alentours de 16h

Tous les clubs non-inscrits ou inscrits mais n'ayant pas d'équipes dans ces catégories sont priés d'en informer rapidement le District.

**Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire**

### Liste des CLUBS convoqués par site

SITE D'ORANGE STADE CLAPIER	SITE DE GADAGNE STADE DE LA GALERE	SITE DE ROBION STADE DI MECO
.AUTRE PROVENCE	.ALTHEN SC	.BON LAC ASJBL
.BEDARRIDES AS	.AVIGNON AC (2)	.CADENET LUBERON FOOTBALL
.BOLLENE RCB	.AVIGNON CFC	.CALAVON FC (2)
.CADEROUSSE US	.AVIGNON OUEST FC	.CAVAILLON ARC
.CAMARET AS (2)	.AVIGNON US (2)	.CHEVAL BLANC FC (2)
.CAROMB SC	.BARBENTANE O (2)	.L'ETOILE SPORTIVE CUCURON
.CARPENTRAS FC (2)	.BARTHELASSE US	.EYGALIERES US
.COURTHEZON SC	.BOULBON ES	.EYRAGUES O
.DENTELLES FC (2)	.CABANNES CO	.GORDIENNE ESP.
.ENTRAIGUES FC	.CAUMONT FC (2)	.GOULT ROUSSILLON AVENIR
.ETOILES D'AUBUNE	.CHATEAURENARD FA	.PAYS D'APT FOOTBALL (2)
.JONQUIERES SC	.GADAGNE SC (2)	.MAUSSANE ESVB
.JS COMTAT VENAISSIN (2)	.GRAVESON ENT	.MOLLEGES FC
.LAPALUD US (2)	.ISLE BC (2)	.MOURIES ENT
.LORIOLE JS	.LE PONTET GA 84 US	.OM LUBERON

.MALAUCENE RG .MONDRAGON MORNAS GJ .NYONS FC .ORANGE GRES US .ORANGE FC (2) .PIOLENC AS .PROVENCE RC .SARRIANS COM (2) .SORGUES ESP .VAISON O .VALREAS US .VISAN JS	.LE THOR US (2) .LES ANGLÉS EMAF .LES VIGNERES FC .MAILLANE SDE (2) .MONTEUX O .MONTFAVET SC .MORIERES ACS .NOVES O .PERNES ESP .ROGNONAS SC .ST ANDIOL O .ST DIDIER US .ST SAT AVIGNON US .VEDENE AC (2) .VELLERON SO (2) .VENTOUX SUD FC (2) .VILLENEUVE FC (2) .TARASCON FC	.PERTUIS USR .PLAN D'ORGON US <del>.ST ETIENNE DU GRES</del> .ST JEAN DU GRES FONTVIELLE .ST REMY AS .ES DU SUD LUBERON .TOUR D'AIGUES US (2) .VAL DURANCE FA .VILLELAURE SOC
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les clubs désirant inscrire 1 équipe supplémentaire peuvent le faire à l'aide du coupon réponse en bas de page. Les places n'étant pas extensibles, les premiers inscrits seront les premiers retenus sous réserve des capacités d'accueil de chaque site.

## RENTREE DU FOOT U6/U7 le 29 SEPTEMBRE 2018

**RDV 10h précise – Fin aux alentours de 16h**

Tous les clubs non-inscrits ou inscrits mais n'ayant pas d'équipes dans ces catégories sont priés d'en informer rapidement le District.

**Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire**

### Liste des CLUBS convoqués par site

SITE DE MONDRAGON STADE MENU	SITE DE SARRIANS STADE DE LA CANTINE	SITE DE CAVAILLON STADE PAGNETTI
.BOLLENE RCB .CADEROUSSE US .ETOILE D'AUBUNE .JS COMTAT VENAISSIN .LAPALUD US .MONDRAGON MORNAS GJ .NYONS FC .ORANGE GRES US .ORANGE FC .PIOLENC AS .PROVENCE RC .VAISON O .VALREAS US .VISAN JS	.AUTRE PROVENCE .AVIGNON AC .AVIGNON CFC .AVIGNON OUEST FC .AVIGNON US (2) .ALTHEN SC .BARTHELASSE US .BEDARRIDES AS .CAROMB SC .CARPENTRAS FC (2) .CAMARET AS (2) .COURTHEZON SC .DENTELLES FC .ENTRAIGUES FC .GADAGNE SC .JONQUIERES SC .LE PONTET GA 84 US .LES ANGLÉS EMAF .LE THOR US .LORIOLE JS .MALAUCENE RG (2) .MONTEUX O .MONTFAVET SC .MORIERES ACS .PERNES ESP .SARRIANS COM .ST DIDIER US .ST SAT AVIGNON US .SORGUES ESP .VEDENE AC .VELLERON SO .VENTOUX SUD FC (2) .VILLENEUVE FC	.BON LAC ASJBL .BOULBON ES .BARBENTANE O .CABANNES CO .CADENET LUBERON .CALAVON FC (2) .CAVAILLON ARC .CAUMONT FC (2) .CHATEAURENARD FA .CHEVAL BLANC FC .ES CUCURON .EYGALIERES US .EYRAGUES O .GRAVESON ENT .GORDIENNE ESP. .GOULT ROUSSILLON A. .ISLE BC (2) .LES VIGNERES FC .PAYS D'APT FOOTBALL .MAILLANE SDE .MAUSSANE ESVB .MOLLEGES FC .MOURIES ENT .NOVES O .OM LUBERON .PERTUIS USR .PLAN D'ORGON US .ROGNONAS SC .ST ANDIOL O .ST ETIENNE DU GRES .ST JEAN DU GRES FONT. .ST REMY AS .ES DU SUD LUBERON .TARASCON FC .TOUR D'AIGUES US .VAL DURANCE FA .VILLELAURE SOC

Les clubs désirant inscrire 1 équipe supplémentaire peuvent le faire à l'aide du coupon réponse en bas de page. Les places n'étant pas extensibles, les premiers inscrits seront les premiers retenus sous réserve des capacités d'accueil de chaque site.

# RENTREE DU FOOT FEMININ le 6 OCTOBRE 2018

## Au stade Badaffier à Sorgues

**Les clubs doivent impérativement faire participer leurs joueuses U6F à U11F à ce rassemblement festif de début de saison.**

**Ne pas oublier les licences ou les autorisations parentales si nécessaire**

Inscriptions des joueuses ou des équipes par mail à : [cchambon@grandvacluse.fff.fr](mailto:cchambon@grandvacluse.fff.fr)

✂ .....

### RENTREE DU FOOT 2018

Nom du club : \_\_\_\_\_

désire engager 1 équipe supplémentaire en catégorie : \_\_\_\_\_

sur le site de : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Signature :

✂ .....

### COMMISSION TECHNIQUE

**DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS,  
Saison 2018/2019**

**Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 ou  
Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB**

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

**Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.**

**Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).**

**RENSEIGNEMENTS**

auprès du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)  
District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL  
Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

**INSCRIPTIONS aux formations**

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» ➡ «Formations de cadres» ➡ «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou Module U9 ou Module U11	C.F.F.2 ou Module U13 ou Module U15	C.F.F.3 ou Module U17/U19 ou Module SENIOR
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	<b>NB : l'entrée en formation est libre.</b> Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			
CERTIFICATION	<b>Date décalée dans le temps :</b> Le candidat devra se présenter en justifiant de <b>5 séances</b>			

	<p><b>faites en club dans l'une des catégories concernées</b> par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant <i>au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat</i>).</p> <p>Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de <b>l'attestation complète</b> du certificat demandé).</p> <p><u>Ex</u>: Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...</p>
MODALITÉS d'ÉVALUATION	<p>Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules.</p> <p>Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.</p>

## PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

Dates	COUT FORMULE	Type de Formation	Lieux	Objectifs des formations	Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet)
22.23.25.26 Octobre 2018	160 euros ½ Pension	CFF1 2x2 jours	Piolenc	<b>Module U7</b> Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	<p><b>Module U7</b> Etre âgé de 18 ans Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b></p> <p><b>Module U9</b> Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b></p> <p><b>Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte</b> Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b></p> <p><b>Cliquez Onglet FORMATION</b> <b>Puis Inscriptions</b></p> <p>Choisir ensuite la formule désirée :</p> <p><b>-Module 32h pour un CFF, -Module 16h pour une catégorie précise, -Module complémentaire pour U7, -Module GB découverte.</b></p> <p><b>Pensez à notifier le mail du candidat à la formation au moment de l'inscription</b></p>
1er Novembre 2018	25 euros ½ Pension	Module U7 1 jour		<b>Module U9</b> Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	
26.27.29.30 Novembre 2018	160 euros ½ Pension	CFF2 2x2 jours	Secteur centre et nord	<b>Module U11</b> Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
19 Décembre 2018	25 euros ½ Pension	Module Animatrice	Carpentras	<b>CFF1</b> Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées.	
7.8.10.11 Janvier 2019	160 euros ½ Pension	CFF1 4 jours	District Grand Vaucluse	<b>Module U13</b> Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
28.29.31 Janvier et 01.Février 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 x 2 jours	Secteur centre et nord	<b>Module U15</b> Catégorie : U 15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	
9 Février 2018	25 euros ½ Pension	Module U7		<b>CFF2</b> Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
4 et 5 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U13 2 jours	Secteur sud	<b>CFF3</b> Catégories : U17.U19 à Séniors Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	
7 et 8 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U15 2 jours	Secteur sud		
25 et 26 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U9 2 jours	Secteur sud		
28 et 29 Mars 2019	80 euros ½ Pension	Module U11 2 jours	Secteur sud		
1.2.4.5 Avril 2019	160 euros ½ Pension	CFF3 2 X 2 jours	Secteur sud		
6.7.9.10 Mai 2019	160 euros ½ Pension	CFF2 2 x 2 jours	Secteur centre		

**Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019**

### INFO PRATIQUE

#### LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison. Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL*	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11	- initiateur 1	- BEES 1	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF)
- module U13 et/ou U15	- initiateur 2	- Brevet de Moniteur de Football (BMF)	- Diplôme d'Entraîneur
- module U17.19 et/ou			

Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 <b>Certifié</b>	- Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	Supérieur (DES)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	-----------------

## «LES ESPOIRS DU FOOTBALL» Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'Evaluation, l'Observation, la Détection, le Perfectionnement et la Sélection pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

### Catégories concernées :

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

### Objectifs de l'opération :

#### **DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER**

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(ses), de tous(tes) les jeunes joueurs(ses),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau,  
(*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau ....*).

### **TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS**

#### Lien

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles
  
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.
  
- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation ....), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

## **OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » GARCONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARCONS (U15-U16)**

*Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019*

**Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).**

### Action menée en 3 temps :

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	<b>1<sup>ère</sup> Phase</b>	<b>2<sup>ème</sup> Phase</b>	<b>3<sup>ème</sup> Phase</b>
	<b><u>Détection dans les clubs</u></b>	<b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)	<b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)
<b>U13 12 ans</b>  <b>&amp;</b>  <b>Pôle Espoirs</b>	<b><i>Propositions clubs + observations matchs</i></b>  <b><i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i></b>	<b><u>Dates rassemblements et détections :</u></b> 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019	<b><u>1<sup>er</sup> Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u></b>  Stage 1 18/19 Février 2019  Stage 2 20/21 Février 2019



		23 janvier 2019 Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019  <u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019	Stage 22/23 Février 2019  <u>2<sup>ème</sup> rassemblement</u> <u>Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019  <u>Stage</u> <u>Probatoire Pôle</u> Du 8 au 10 Mai 2018
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	1 <sup>ère</sup> Phase	2 <sup>ème</sup> Phase	3 <sup>ème</sup> Phase
<b>U14</b> 13 ans	<u>Détection dans les clubs</u>  <i>Propositions clubs + observations matchs</i>  Retour fiche au District avant le : 23 Novembre 2019	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1)  <u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)  <u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019  <u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019  <u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019  <u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019  <u>Stage Inter Liges :</u> du 18 au 20 Juin 2019

	1 <sup>ère</sup> Phase	2 <sup>ème</sup> Phase	3 <sup>ème</sup> Phase
<b>U15</b> 14 ans	<u>Détection dans les clubs</u>  <i>Propositions clubs + observations matchs</i>  Retour fiche au District avant le 14 Sept 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements et détections :</u> 3 octobre 2018 (gpe n-1) 10 octobre 2018 17 octobre 2018  <u>Stage départemental :</u> 29-30-31 octobre 2018  <u>Match de préparation :</u> 7 novembre 2018 21 novembre 2018  <u>Rencontres Inter Districts :</u> (Convocation District) 5 décembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)  <u>Rassemblement Rég.1 :</u> 05 Janvier 2019  <u>Rassemblement Rég.2:</u> 02 Février 2019  <u>Stage Régional :</u> Avenir : 12 au 14 Février 2019 Elite : 19 au 21 Février 2019  <u>Matchs amicaux</u> Elite / Avenir : Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 27 Mars 2019  <u>Stage Inter Liges :</u> Elite : 09 au 12 Avril 2019  Avenir : 16 au 19 Avril 2019
<b>U16</b> 15 ans	<u>Détection dans les clubs</u>  <i>Propositions clubs + observations matchs</i>  Retour fiche au District avant le : 10 Sept. 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)  <u>Dates détections ou observations matchs</u> 26 septembre 2018 + observations matchs Août / Septembre	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)  <u>Journée régionale :</u> Mercredi 29 Août 2018 Mercredi 26 Sept. 2018  <u>Stage Ligue :</u> 29 au 31 Octobre 2018

			<u>Matches amicaux :</u> Mercredi 12 Déc. 2018 Mercredi 30 Janvier 2019  <u>Stage Inter Liges :</u> Du 19 au 21 Février 2019
--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)

### Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

#### Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
<b>U13 Filles</b> (2006)	<u>Evaluation dans les clubs</u>  <i>Propositions clubs</i>  Retour fiche au District avant le : 22 Octobre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019	
<b>U14 Filles</b> (2005)	<u>Evaluation dans les clubs</u>  <i>Propositions clubs</i>  Retour fiche au District avant le : 24 Septembre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019  <u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)  <u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019  <u>Stage Inter Liges :</u> 18 au 20 Juin 2019
<b>U15 Filles</b> (2004)	<u>Evaluation dans les clubs</u>  <i>Propositions clubs</i>  Retour fiche au District avant le : 10 Septembre 2018	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018  <u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018  <u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue)  <u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019  <u>Matches amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019  <u>Stage Inter Liges :</u> 16 au 19 Avril 2019

## OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U15 FILLES (NEES EN 2004)

### Évaluation et Détection

Nous vous communiquons la liste des joueuses convoquées pour un rassemblement le :

**Mercredi 26 Septembre 2018 de 14h30 à 17h00,**  
**Domaine de la Souvine (Derrière Auchan Mistral 7) - Chemin de Bel Air - 84140 MONTFAVET**

**RDV à 14h15 muni de ses équipements (protèges tibia obligatoire), de sa gourde individuelle et de ses affaires de douche.**

Cette liste fait suite aux propositions des clubs, observations de matchs et aux listings de joueuses connues de la saison précédente.

**US CADEROUSSE**

ARNOUX Margot  
BOREL Elisa

**FCF MONTEUX**

HADJADJI Sheryne  
HENRIQUEL Hylona  
LAVORINI CASTRO Lyllie  
ORIAL Charlotte  
RAHHAT Sarah  
SILVANO Juliette

**USR PERTUIS**

BARLES Manon  
CANETTI Alyssa  
CANETTI Angelina  
MENOIS Iliana  
VERNHESES Léa

**JS COMTAT VENAISSIN**

MARTINS SENA Enora  
GIRARD Laura  
MANIFACIER Manon  
GUTMANN Ilona

**FC MOLLEGES**

DECORTE Loane  
PINGUET Alyssa

**VENTOUX SUD FC**

BOUISSON Camille

**ESP. SORGUES**

BELLAY Anaïs

**AC AVIGNON**

AZZIMANI Nihal  
CHOKRI Marwa  
ETTAHRI Célia  
LAADISSI Hanae  
PLAUCHUT Morgane  
JUSTON Océane  
JUSTON Marine  
CUISSARD Julie

**FC TARASCON**

JALOUS Yona  
CRUCIANI Léa  
RAFAI Darine  
BENAMAR Saida

**SC COURTHEZON**

BERTHELET Alicia  
GIRIN Bertille  
FARENG Fany

**VAISON FF**

GUIDICELLI SENDRA Carla

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical ....).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

## **COMMISSION DES TERRAINS**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### ***Réunion du Jeudi 13 Septembre 2018***

**Présents :** MM. RIPPERT (Président), LECELLIER, LOPEZ, BERTHELOT, CAZEAUX.

**Excusés :** MM. STORCK, CORBIERE.

## **ORDRE DU JOUR**

Lecture et traitement des courriers.

## **COURRIER(S) ENVOYE(S)**

**LE THOR :** Rendez-vous le Vendredi 21/09 à 10h00 pour la visite de classement du stade Le Bourdis.

**CAIRANNE :** Envoi dossier de classement du stade Ganichot.

**LIGUE MEDITERRANEE :** Envoi des dossiers de classement du stade Bacconnier de BOLLENE et du stade municipal Les Imberts de GORDES.

# A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES

## INFORMATION IMPORTANTE

**Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues**

### **Le club d'OPPEDE MAUBEC recherche un GARDIEN DE BUT (URGENT)**

Le club d'OPPEDE MAUBEC recherche un GARDIEN DE BUT pour son équipe D3.

Pour tous renseignements, téléphoner au **07.89.33.88.94**.

Le 31/08/2018

### **Le club de CAUMONT FC recherche des JOUEURS U12/U13**

Le club de CAUMONT FC recherche des joueurs pour sa catégorie U12/U13 (2006/2007)

Pour tous renseignements, téléphoner au **06.86.87.49.49**.

Le 31/08/2018